

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **12 novembre 2012**

Délibération n° 2012-3368

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Délégation de compétence en matière d'aide au logement entre l'Etat et la Communauté urbaine de Lyon - Avenant à la convention d'application 2012 pour le parc public et le parc privé - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'association Forum réfugiés-COSI

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Bolliet (pouvoir à M. Flaconnèche), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à M. Nissanian), Léonard (pouvoir à M. Buffet), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert).

Conseil de communauté du 12 novembre 2012**Délibération n° 2012-3368**

commission principale : urbanisme

objet : **Délégation de compétence en matière d'aide au logement entre l'Etat et la Communauté urbaine de Lyon - Avenant à la convention d'application 2012 pour le parc public et le parc privé - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'association Forum réfugiés-COSI**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-2948 du 16 avril 2012, le Conseil de communauté a approuvé la convention d'application 2012 portant sur la délégation des aides à la pierre de l'Etat (convention-cadre 2009 à 2014) pour le financement du logement social et la requalification du parc privé ancien.

Dans ce cadre, la programmation 2012 du logement social financée dans le cadre de la délégation des aides à la pierre a été arrêtée comme suit :

- un financement global de 36 870 000 € dont :

- . 18 435 000 € pour l'Etat (dont 500 000 € pour l'ingénierie),
- . 18 435 000 € pour la Communauté urbaine de Lyon ;

- un objectif de 3 516 logements à financer ou agréer :

- . 2 416 logements à financer : 1 400 logements en prêt locatif à usage social (PLUS) et 1 016 logements en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),
- . 1 100 logements à agréer en prêt locatif social (PLS).

Au 24 septembre 2012, le taux d'engagement de la programmation est bien avancé et supérieur à l'année 2011 : 1 090 logements PLUS et PLAI financés (690 PLUS et 400 PLAI), pour un total de 16 726 000 € engagés.

Au regard de ces résultats et des objectifs de production poursuivis, l'Etat, dans le cadre du redéploiement, pourrait allouer à la Communauté urbaine un complément d'aide déléguée de 1 500 000 € au maximum.

Il est proposé que la Communauté urbaine alloue un financement complémentaire pour le même montant, soit 1 500 000 € au maximum.

Cette enveloppe complémentaire de 3 000 000 € permettra de financer environ 180 à 200 logements supplémentaires pour atteindre, au titre de l'année 2012, un total de 3 700 logements (2 600 PLUS/PLAI et 1 100 logements PLS).

Délégation des aides 2012 (nombre de logements)	PLUS	PLAI	Total	PLS	Total
objectifs 2012	1 400	1 016	2 416	1 100	3 516
financés au 24 septembre 2012	690	400	1 090	301	1 391
déposés au 24 septembre 2012	238	126	364	511	875
total financés et déposés	928	526	1 454	812	2 266
potentiel de logements restant à financer avec le financement complémentaire de 3 M€	602	544	1 146	288	1 434
Total 2012 avec financement complémentaire	1 530	1 070	2 600	1 100	3 700

Au total, les enveloppes financières associées à ces objectifs se déclinent comme suit :

- Etat - enveloppe de droits à engagement : 19 935 000 € (dont 540 000 € pour l'ingénierie)
- Communauté urbaine - subventions : 19 935 000 €

Par ailleurs, dans le cadre de la signature de l'avenant n° 2 à la convention de délégation, l'Etat et la Communauté urbaine s'entendent pour financer une action portée par l'association Forum réfugiés-COSI pour la résorption de l'habitat précaire sur l'agglomération lyonnaise. Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique locale de l'habitat : délégation des aides à la pierre de l'Etat à la Communauté urbaine, plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et de la stratégie nationale du "Logement d'abord".

L'action proposée vise à poursuivre et faciliter l'accès vers le logement social de droit commun des ménages concernés, à partir des diagnostics établis par l'association Forum réfugiés-COSI et sur la base des engagements pris par les familles.

Pour l'année 2012, cette action est évaluée à 139 200 € avec le financement prévisionnel suivant :

- Communauté urbaine de Lyon - délégation des aides Etat : 40 000 €
- Communauté urbaine de Lyon - aides propres : 40 000 €
- Département du Rhône : 22 700 €
- Fonds social Européen : 36 500 €

Une convention annuelle sera passée avec l'association Forum réfugiés-Cosi. Elle précisera notamment les modalités de suivi et d'évaluation de cette action ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve, dans le cadre de la convention de délégation de compétence en matière d'aide au logement entre l'Etat et la Communauté urbaine de Lyon, pour la période 2009-2014 :

a) - le bilan au 24 septembre 2012 pour le parc public,

b) - le principe d'une augmentation de 1 500 000 € au maximum des aides à la pierre versées par l'Etat pour 2012 et le financement complémentaire, pour le même montant, pour la Communauté urbaine,

c) - l'avenant n° 2 à la convention d'application de la convention-cadre 2009-2014 relative au financement du parc public à passer entre la Communauté urbaine et l'Etat, pour l'année 2012,

d) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'association Forum réfugiés-COSI, pour son action pour la résorption de l'habitat précaire sur l'agglomération lyonnaise, laquelle s'inscrit dans le cadre de la délégation des aides à la pierre 2012,

e) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Forum réfugiés-COSI définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et ladite convention.

3° - Arrête le montant complémentaire de la programmation 2012 des aides à la pierre relative au logement social avec la répartition financière suivante :

- Etat :	1 500 000 € (dont 40 000 € en ingénierie) au maximum,
- Communauté urbaine de Lyon :	1 500 000 € au maximum.

4° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social, sur l'opération n° OP14O1984 pour un montant supplémentaire maximum de 1 500 000 € en dépenses et de 1 500 000 € en recettes, selon l'échéancier suivant :

- pour les dépenses :

- . 150 000 € en 2013,
- . 500 000 € en 2014,
- . 500 000 € en 2015,
- . 350 000 € en 2016,

- pour les recettes :

- . 150 000 € en 2012,
- . 300 000 € en 2013,
- . 450 000 € en 2014,
- . 450 000 € en 2015,
- . 150 000 € en 2016.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté au maximum à 41 837 730 € en dépenses et 19 935 000 € en recettes.

5° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - comptes 204 172 et 204 22 - fonction 72.

6° - La recette d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 132 100 - fonction 72.

7° - La dépense de fonctionnement correspondante sera seront imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 6574 - fonction 72.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 novembre 2012.